



Allocations familiales pour mineur titulaire d'un docu

Par **DOUIDI**, le **10/04/2009** à **19:54**

Bonjour,
Bonjour,
Bonjour,

je suis pere de deux enfants l'un est algerien agé de plus de 16 ans titulaire d'un document de circulation pour mineur étranger et l'autre est française agée de 4 ans malgré mes divers demarges jusqu'à présent j'ai pas droit aux allocations familiales comme tout le monde je suis en situation régulière moi et ma femme est mon fils est rentré en même temps que ses parents en France mon fils a eu son titre de circulation sans passer par l'OMI et la CAF me réclame ça visite médicale de l'OMI ou une carte de séjour chose qu'on peut pas l'avoir avant 18 ans que dois faire dans cette situation et merci de donner suite ainsi que dois faire dans cette situation et merci de donner suite